



## Panneau photovoltaiques integres au bâti

Par **mybigotes**, le 17/01/2016 à 23:54

Bonjour sur une copro très récente des panneaux photovoltaiques sont intégrés au bâti. Donc par definition partie commune de fait. Le promoteur revendique la propriété de ces panneaux. Aucune clause dans le règlement de copropriété stipule que c'est une partie privative pour le promoteur. Le promoteur est copropriétaire d'un appartement au sein de la copro. Comment agir pour que les panneaux reviennent de droit aux copropriétaires? Les copro ont payés les panneaux lors de l'achat puisque sur les pub il est noté très clairement équipé de panneaux photovoltaiques pour être conforme à la RT2012. Il a assuré les panneaux sur le contrat d'assurance de la copro, heureusement il paye l'option panneaux photovoltaiques.

Merci